

Initiatives ministérielles

ple de cette hypocrisie nous a été donné par la tentative de désindexation des pensions de vieillesse, ce programme intouchable dont je viens de parler.

La réalité, c'est que le budget de 1989, par la disposition de récupération, réduit les pensions de vieillesse, les allocations familiales et le financement du régime de soins de santé. Il s'ensuit que tous les contribuables gagnant un revenu de retraite de 50 000 \$ seront touchés par la disposition de récupération. Il en est de même des allocations familiales.

Il y a une ruse de plus contre 70 p. 100 des personnes âgées dont le revenu net comporte non seulement des pensions et des intérêts mais des dividendes. Car si vous touchez des dividendes, leur montant est majoré de 25 p. 100.

Len Shiffrin a exprimé cela peut-être beaucoup mieux que ce que je vais faire quand il a signalé dans le *Citizen* d'Ottawa le 4 mai—je pense qu'une partie du combat doit porter sur ce point—que l'argent provenant de vos revenus de placements canadiens est majoré de 25 p. 100 pour le calcul du revenu net. Cela est ensuite compensé par le crédit d'impôt pour dividendes lors du calcul final de l'impôt. Mais la récupération porte sur le chiffre gonflé du revenu net. En conséquence, le seuil ne se fonde pas sur le revenu réel: il peut comporter des milliers de dollars de revenus imaginaires majorés de 25 p. 100 relativement aux placements canadiens.

Et pour l'avenir? Dans dix ans il y aura près de un million de ménages vont perdre intégralement ou partiellement leurs allocations familiales et leur pension de sécurité de la vieillesse à cause de cette décision du gouvernement. Le seuil va changer. Il ne va remonter lors des années ultérieures que si le taux annuel de l'inflation dépasse 3 p. 100. Cela veut dire que dans huit ans le seuil de récupération sera tombé à un niveau représentant aujourd'hui 40 000 \$.

Il est vrai que les 50 000 \$ du seuil de revenu à partir duquel commence la récupération sont le fait d'un nombre relativement peu élevé de personnes âgées et ils ont l'air d'une somme énorme—environ 13 p. 100 des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse produisent des déclarations de revenu, tandis qu'il n'y aura que 3,5 p. 100 de ces derniers qui rembourseront toute leur pension.

À première vue, cela semble raisonnable. Beaucoup pourraient même penser que ces gens ont la belle vie. À en croire Hugh Winsor, il y a environ un demi-million de personnes âgées qui vivent au-dessous du seuil de la

pauvreté. Je leur dirai de ne pas croire que c'est la belle vie.

Il est vrai que 76 000 \$, niveau où la récupération arrive à 100 p. 100, est une chose à laquelle beaucoup de Canadiens n'oseraient pas aspirer, mais la sournoiserie et l'éventuelle injustice se manifestent dans la façon dont le premier ministre et le ministre des Finances ont voulu traiter cela avec le passage du temps. C'est très sournois, et c'est inflationniste. On peut prévoir que la plupart des gens qui sont jeunes, ceux qui sont au début de la quarantaine aujourd'hui, vont perdre leur pension, leur sécurité de la vieillesse, ce qui fait que, mine de rien, on jette par-dessus bord le principe de l'universalité. Nous demandons à des fonctionnaires d'envoyer les chèques. Nous disons: «Voilà, cela est à vous». Alors, nous demandons aux fonctionnaires de récupérer cela. C'est absolument insensé. Si le gouvernement voulait supprimer l'universalité, il aurait dû le dire.

• (1520)

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce débat sur la question de la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Je suis surpris que nous débattions cette question, étant donné que les députés du côté gauche de cette Chambre se plaignent généralement que les Canadiens à revenus élevés ne paient pas leur part.

Nous essayons de présenter une solution qui permette aux Canadiens de payer leur part d'une façon très appropriée. C'est une solution universelle. Elle est universelle en ce sens que tous ceux qui reçoivent une pension et qui ont des revenus élevés la rembourseront d'une façon ou d'une autre. Elle est donc très universelle et très appropriée.

De quoi parlons-nous, au juste? Durant le débat sur le libre-échange, il y a quelque temps déjà, l'opposition et d'autres critiques ont essayé de faire peur aux Canadiens en leur faisant croire qu'ils perdraient toutes leurs prestations à cause du libre-échange. Ceux qui s'opposaient à ce bon programme se sont attaqués aux gens les plus vulnérables de notre société et ils récidivent maintenant. J'ai été appelé par des gens de ma circonscription qui reçoivent une pension et qui ne seraient pas touchés par cette mesure avant longtemps.

J'ai pensé commenter des renseignements erronés que certains de mes électeurs ont reçu à ce sujet de gens qui s'opposent à la récupération des pensions de vieillesse. Si on prend comme exemple le Canadien moyen qui ne touche que la pension de vieillesse et les prestations du Régime de pensions du Canada, ce qui est le cas de beaucoup de gens de ma circonscription, son revenu s'élève à 11 000 dollars. C'est un revenu très faible avec lequel peu de gens peuvent se débrouiller. Je le sais parce